

## LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MODIFICATIONS TENDANT À AUGMENTER LE TAUX DE RÉMUNÉRATION, LE TAUX DES CONTRIBUTIONS, ETC.

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Rea, reprend l'étude de la motion de l'honorable M. Starr, portant examen du bill n° C-43, tendant à modifier la loi sur l'assurance-chômage.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

### Reprise de la séance

**L'hon. M. Martin:** Monsieur le président, sauf erreur vous constatez en regardant votre montre qu'il ne me reste que deux minutes et demie. Comme nous sommes en comité et que j'aurai l'occasion de prendre la parole plus tard si j'estime que les circonstances s'y prêtent, je me contenterai de dire au ministre du Travail que je me ferai un plaisir de répondre aux questions qu'il pourrait désirer me poser. Je ne veux pas qu'il ait l'impression que j'ai fait preuve de discourtoisie à son égard. Mais je désirais que la discussion fût aussi suivie que possible.

**L'hon. M. Starr:** Monsieur le président, pendant que le député d'Essex-Est parlait, j'ai saisi l'occasion de lui demander ce qui s'est produit en 1950 lorsque, à titre de ministre suppléant, il a présenté les modifications à la loi sur l'assurance-chômage en Chambre afin de faire bénéficier les employés saisonniers des avantages de la loi. Cette mesure a entraîné une augmentation de 15 p. 100 des taux, et on n'a pas eu recours aux services du comité consultatif à ce sujet.

**L'hon. M. Martin:** Je me contenterai de fournir la réponse suivante à l'honorable représentant. Je tiens à signaler qu'il a dit que j'étais à cette époque adjoint parlementaire au ministre du Travail; peut-être étais-je ministre suppléant. Je ne m'en souviens plus. En tout cas, j'étais le suppléant du ministre du Travail, qui, pour une raison ou une autre n'était alors pas disponible. Je ne sais s'il avait consulté le comité consultatif. Quant à moi, je ne l'ai certainement pas fait. On m'avait simplement chargé de guider les débats sur la mesure à la Chambre.

Je dirai, toutefois, à titre de renseignement complémentaire, que les prestations saisonnières instituées par le régime libéral ont été suivies alors, comme à trois autres reprises, par le renflouement de la caisse au moyen de prélèvements sur le compte du revenu consolidé. Il est vrai que les montants n'étaient pas du tout comparables à ceux

auxquels doit faire face le ministre actuel dans une période de chômage considérable. Tout ce que je puis dire en réponse, c'est évidemment que le chômage n'atteignait pas, au moment où nous étions au pouvoir, un niveau aussi élevé qu'aujourd'hui et que, par conséquent, nous n'avions pas besoin de prévoir des prestations saisonnières sur une aussi grande échelle.

**L'hon. M. Starr:** N'est-il pas exact, monsieur le président, si je puis poser cette question au député, que, dans ce cas, la Caisse n'a pas été renflouée au moyen de prélèvements sur le Fonds du revenu consolidé, mais qu'elle l'a été plus tard par l'augmentation de la cotisation, dans certains cas jusqu'à 50 p. 100, pour certaines catégories et que, pendant toutes les années d'existence de la caisse, tous les montants prélevés sur le Fonds du revenu consolidé qui y ont été versés ont atteint, dans l'ensemble, environ \$1,800,000.

**L'hon. M. Martin:** Ce qui représentait le montant des prestations saisonnières versées aux bénéficiaires.

**M. Graftey:** Monsieur le président, cet après-midi les députés qui ont observé le député d'Essex-Est terminant son discours étaient d'avis qu'il donnait une assez bonne représentation. Cependant, je dirai, ce soir, aux députés qu'ils n'ont encore rien vu en comparaison de ce qu'ont pu contempler les membres du comité des relations industrielles.

**M. Robichaud:** Y avait-il beaucoup de vent?

**M. Graftey:** J'admets que je suis relativement nouveau venu à la Chambre. Juste au moment où je commençais à croire que nous pourrions faire usage des comités dans un sens bipartisan et que ce serait peut-être le bon endroit pour examiner les mesures législatives et les crédits d'un point de vue bipartisan, j'ai dû constater que j'avais tort. En effet, le député d'Essex-Est est venu prouver que ma façon de voir n'était pas fondée.

Cet après-midi le député de Timiskaming a fait certaines observations et formulé des propos malveillants à l'égard du président du comité des relations industrielles. Il a porté certaines accusations. Je dirais, monsieur le président, que les difficultés éprouvées à ce comité provenaient, et c'est là ma sincère et franche opinion, du comportement politique diabolique le plus soutenu dont j'ai jamais été témoin auparavant. Une kyrielle de spécialistes ont comparu devant le comité. Leur a-t-on posé des questions? Non, monsieur le président, nous avons entendu une suite de déclarations, l'une après l'autre. Des spécialistes de grande classe sont venus du ministère des Finances. De grands spécialistes aussi d'organismes civils. Du ministère du Travail, nous avons eu des spécialistes réputés. Et